

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -03 - 18

Séance du 12 mars 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

OBJET :

**GESTION DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT
DE LA COMMUNE**

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-
Pierre LE VAN DA)

**APPEL D'OFFRES
OUVERT**

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE
(procuration à Madame Elisabeth LALESART), Lydie TOCHE
SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire). Monsieur Yannick GUEGUEN
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

**LANCEMENT DU
MARCHE**

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude
GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Dans le cadre de sa politique Enfance/Jeunesse, la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer est signataire du Contrat Enfance Jeunesse et souhaite promouvoir une action éducative, culturelle et sociale dans sa mission d'animation afin de répondre aux besoins de la population des jeunes âgés de 3 à 14 ans domiciliés et scolarisés à Saint-Cyr-sur-Mer.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de gestion de l'accueil de loisirs de la Commune, arrive à son terme le 30 juin 2019.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de lancer un marché public de services selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article 42-1-a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le marché public est conclu pour une durée de un an, renouvelable trois fois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer la procédure correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise le Maire à lancer le marché de services correspondant selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 et du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY